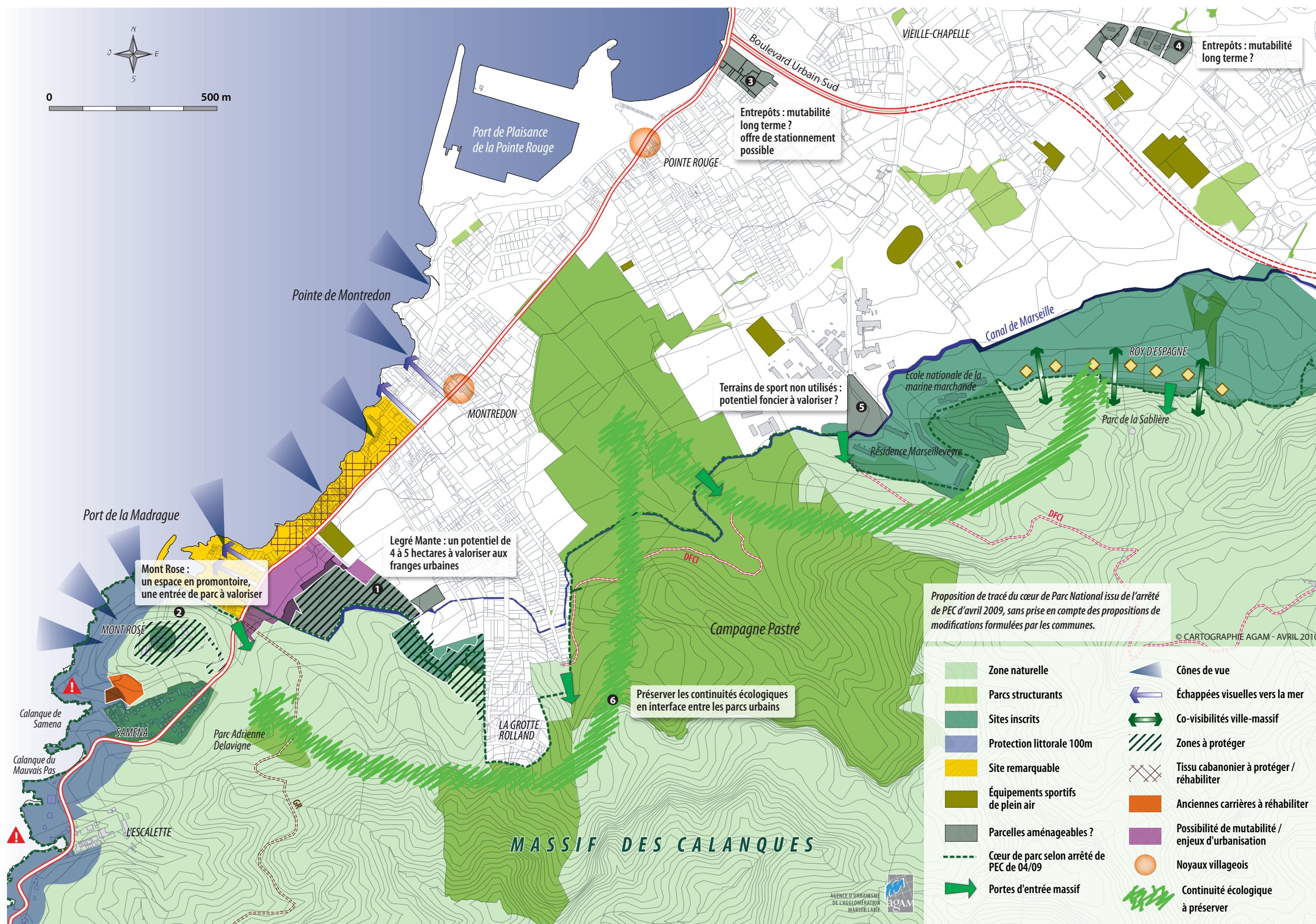


Mont Rose / Roy d'Espagne ■ Orientations d'aménagement



Mont Rose / Roy d'Espagne

UNE INTERFACE EXCEPTIONNELLE À VALORISER, UNE ENTRÉE MAJEURE DU PARC NATIONAL À REDÉCOUVRIR!

Un cadre urbain/nature imbriqué et merveilleux

- Des paysages emblématiques et pittoresques,
- Présence de la branche Sud du Canal de Marseille,
- Quelques grands axes de composition urbaine,
- Un effet de seuil géographique au Mont Rose,
- Un effet de "bout du monde",
- Une attractivité liée aux espaces naturels – terre/mer –, aux activités de loisirs, restauration, à un "art de vivre".

Quelques potentiels fonciers à moyen, long termes qui pourront, au travers d'opérations d'habitat notamment, participer à l'élaboration de formes urbaines de transition vers le Parc National en intégrant ponctuellement la gestion de stationnements liés aux entrées du parc.

Préservation et mise en valeur des milieux

→ Réalisation d'aménagements : accueil du public dans le parc, orientation avec une signalétique adaptée, information et pédagogie sur les milieux naturels, les sentiers, etc.

→ Affirmer l'accès existant avec la campagne Pastré. L'objectif est d'avoir un équilibre des entrées (se faisant prioritairement aujourd'hui par Callelongue) sur ce parc urbain afin de proposer des types de loisirs et pratiques des espaces naturels.

On peut envisager à l'entrée de la campagne Pastré, des activités didactiques et pédagogiques permettant une première sensibilisation au Parc National.

Potentialités de mutabilité de certains secteurs

→ Legré-Mante ① : à plus long terme, avec la fermeture de l'usine, un potentiel foncier de 4 à 5 hectares. Sur ce site pourrait être envisagée une opération d'aménagement qui nécessiterait un montage prenant en compte, outre le caractère paysager et la situation exceptionnelle des lieux, des formes urbaines organisées sur une accroche paysagère, un potentiel d'accueil de stationnements en lien avec l'entrée du parc et sous condition d'amélioration de l'accessibilité (cf *Etude propositions accessibilité PNC, AGAM 2010*). Il convient d'intégrer dans ce montage la dépollution du site y compris sur les remblais de part et d'autre de l'avenue de la Madrague de Montredon.

→ Mont Rose ② : si le projet d'accueillir la Maison du Parc National des Calanques ne se concrétisait pas, il représente un potentiel pour un projet d'éco-tourisme entre littoral, collines, à l'interface ville et nature et un espace mettant en scène un panorama à 360°.

→ Anciens entrepôts : à plus long terme, des potentiels de renouvellement urbain

- sur les locaux (Warm Up, Lidl) ③, en frange du BUS, sous forme d'opération tiroir délocalisant ces activités afin d'utiliser le foncier pour du logement et constituer une façade urbaine le long du BUS. Création possible de stationnement et d'un parking relais (potentiel foncier de 1 hectare) en lien avec les futures infrastructures (BUS+TCSP) et la desserte vers le Parc National des Calanques ?

- sur les anciens entrepôts situés le long de l'avenue André Zenatti (potentiel foncier de 1 hectare) ④.

→ Terrains non utilisés (équipements sportifs délaissés) propriété ville de Marseille ⑤ : à aménager ou valoriser comme portes locales avec implantation d'équipements légers en lien avec le Parc National ? de type ZAPEF ?

→ Continuité écologique à préserver ⑥ entre les différents espaces de nature "anthropisés" (parc Adrienne Delavigne, Pastré, parc de la Sablière, espace boisé du Roy d'Espagne) et le massif, tout en s'appuyant sur la présence du canal qui est à ciel ouvert autour du parc Pastré. L'étude *Atlas du rôle écologique du canal de Marseille* réalisé par le bureau d'étude Ecomed en 2008 pour la ville de Marseille, appuie l'intérêt écologique fort de cette portion du canal, qui est classé de niveau 3 sur une échelle d'intérêt écologique de 1 à 4. Justifié notamment par la présence de nombreuses espèces faunistiques (Rainette Méridionale, Crapaud, Chevaine, Lézard Vert...) et par la présence également de corridors aquatiques/habitats terrestres.

■ l'essentiel... sur Mont Rose/Roy d'Espagne

- ▶ Une entrée emblématique des calanques
- ▶ Un potentiel d'aménagement pour un équipement public au Mont Rose
- ▶ Un problème d'engorgement et de circulation sur l'avenue de Monredon

Les propositions

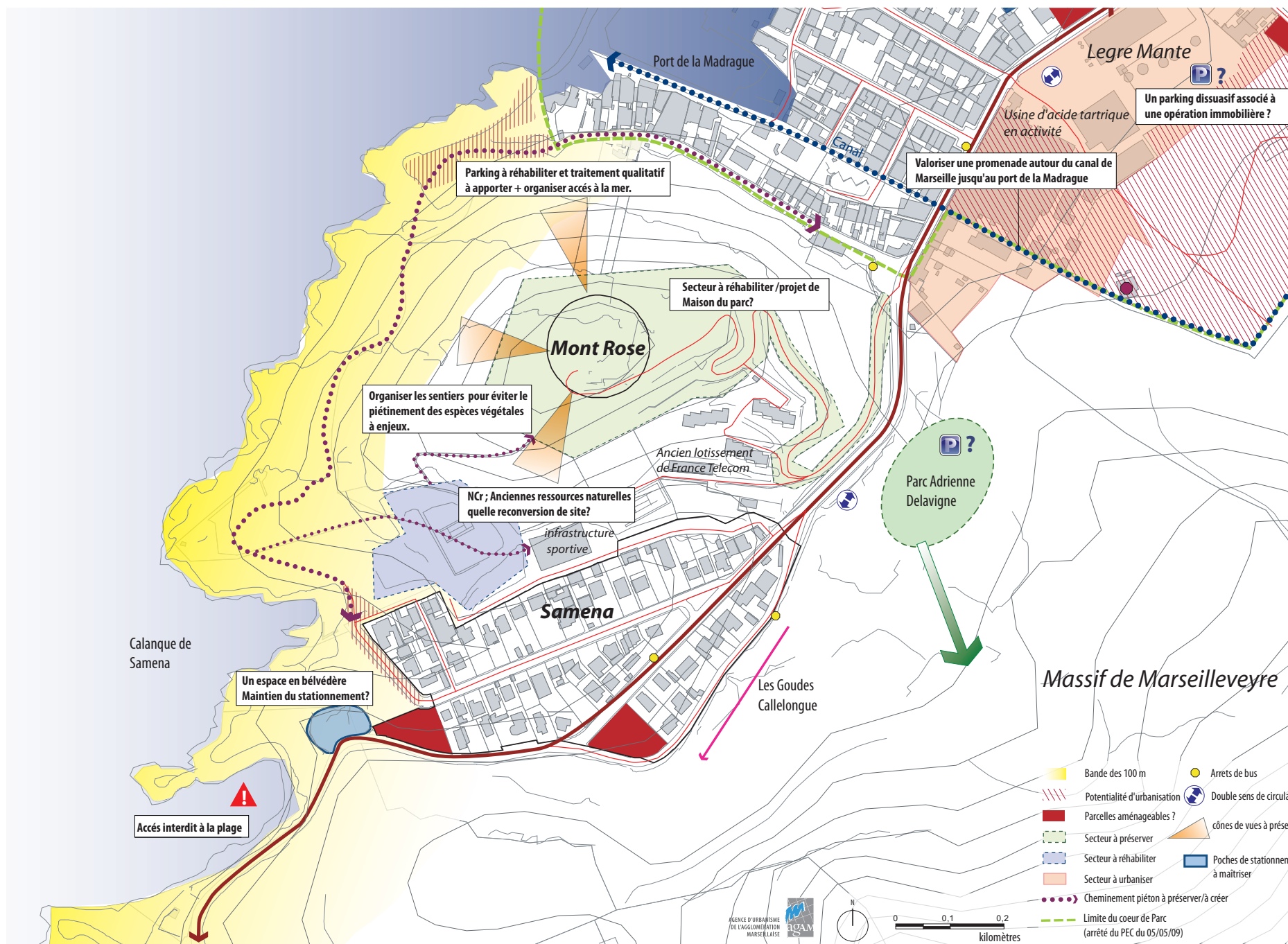
- ▶ Une promenade à valoriser le long du Canal de Marseille
- ▶ Un rapport à la mer à prendre en considération pour les projets futurs
- ▶ Gérer le stationnement et la mise sécurité des espaces publics par une série de parkings de dissuasion

Que sont les ZAPEF ?



Les ZAPEF sont des zones d'accueil du public en forêt, espaces situées en franges de massif, généralement aménagées pour l'accueil du public et particulièrement surveillées qui permettent d'accueillir le public selon les conditions présentées ci-dessous.

- Niveau orange : circulation possible toute la journée
- Niveau rouge : circulation possible de 6h à 18h
- Niveau noir : circulation interdite toute la journée.



MONT ROSE : UN ÉPERON ROCHEUX EN BELVÉDÈRE

Contexte

- Le Mont Rose, associé au secteur de la Madrague de Montredon, constitue une des principales portes d'entrée au site des calanques. Ce site emblématique mérite un projet cohérent pour engager sa reconversion et sa mise en valeur dans la perspective d'une cohérence globale ainsi que de son ouverture, maîtrisée, au public.
- A l'origine, le site du Mont Rose a été équipé par la Marine Nationale pour des vocations défensives dont il reste des traces visibles fortes : batteries, casernement, voiries et enceintes défensives.
- Patrimoine architectural important.
- Présence du port de la Madrague.

Atouts

- Une faible accessibilité au Mont Rose.
- Une valeur symbolique forte : un éperon rocheux entre ville et nature, terre et mer, avec des vues panoramiques exceptionnelles.
- Présence de milieux naturels spécifiques (rochers littoraux à Limonium, mosaïque de garrigue littorale primaire).
- Desserte par les transports en commun : terminus du 19 (reliant le quartier Prado-Castellane) et départ du bus n° 20 (reliant le quartier à la calanque de Cal-lelongue via les Goudes).

Contraintes

- Une absence de balisage des sentiers sur les pentes du Mont Rose conduit à des piétinements involontaires des espèces végétales présentes.
- Une absence d'aménagements organisés pour les piétons et peu d'espaces dédiés au stationnement.
- Un site squatté aujourd'hui très dégradé qui impose une gestion et un enjeu à la fois social et de reconversion.
- Une pollution à évaluer aux abords et dans l'enceinte de l'usine Legré-Mante (ancienne fabrique de soude).

Propositions

Divers projets à l'étude : Maison de Parc des calanques avec, à la marge, la possibilité de créer un hébergement pour accueillir les sportifs et randonneurs, activités de restauration, ... le tout avec une mise en valeur paysagère de ce point panoramique qui deviendrait accessible à tous. Possibilité de mise en place d'une navette pour les personnes à mobilité réduite, une navette gérée par le Parc National ? La vocation accueil vers le futur Parc National des Calanques en

Proposition de tracé du cœur de Parc National issu de l'arrêté de PEC d'avril 2009, sans prise en compte des propositions de modifications formulées par les communes.

fera un lieu de passage et une entrée stratégique, susceptible de recevoir de nombreux visiteurs, sous réserve d'une amélioration de l'accessibilité (cf *Etude propositions accessibilité, AGAM 2010*). Egalement projet d'y installer le siège administratif et technique du futur établissement public de Parc National des Calanques, dans la réhabilitation du bâti existant, sans extension (règlement lié à la zone NDN au PLU).

La reconversion du site doit s'envisager avec les problématiques d'accessibilité et de stationnement, exacerbées sur la frange littorale Sud. Plusieurs aménagements à envisager :

→ en lien avec le système circulaire, deux propositions non-complémentaires :

- potentiel de parking dissuasif (cf *étude AGAM 2010, Accessibilité*) sur partie des terrains Legré-Mante en lien avec une réhabilitation du site – potentiel foncier d'environ 5 ha. S'accompagnant du montage d'une opération immobilière, à envisager avec une dépollution des sites de part et d'autre de l'avenue de la Madrague.
- à ceci se greffe un éventuel potentiel d'accueil du stationnement aux abords de l'entrée du parc Adrienne Delavigne, sous réserve d'une acceptabilité d'un tel projet par les riverains.

→ site du Mont Rose :

- le stationnement sur site serait autorisé aux seuls besoins logistiques ;
- la voie d'accès au site serait dédiée aux seuls riverains du lotissement France Telecom et aux besoins logistiques de la structure implantée sur le site ;
- une ouverture du chemin d'accès pourrait faciliter la déambulation du public, dans l'objectif de le canaliser, eu égard à la valeur écologique du site.

Ces aménagements pourraient permettre la mise en cohérence de l'ensemble du site et la création d'une unité organisée entre Mont-Rose, Legré-Mante, port de la Madrague, parc Adrienne Delavigne et démarrage de la route de Callelongue. L'objectif est de magnifier ce point d'entrée de forte valeur symbolique.

SAMENA : UNE CALANQUE URBANISÉE

Contexte

- Un effet de seuil lié au relief du Mont Rose.
- Des anciens cabanons transformés en résidence principale. Cette calanque prend la forme d'un micro quartier.
- Des activités de restauration en bord de mer.
- Site marqué par la présence de remblais pollués des industries (plomb, arsenic) interdisant l'accès à la plage qui reste malgré tout fréquentée par les habitants et les riverains.
- Stationnement de quartier et difficultés à supporter une demande supplémentaire.

Propositions

- Comment conjuguer la Madrague de Montredon et Saména qui peuvent constituer un ensemble urbain intéressant : passage de l'urbain au naturel avec ce qui pourrait relever d'un cahier des charges sur les formes urbaines en lien avec les quelques perspectives foncières qui se dessinent.
- Renforcer la matérialisation de la signalétique, en interdisant l'accès à la plage et en signalant la pollution sur le site et les risques encourus ; retrouver ces informations au niveau de l'accueil sur le site.
- Dans la perspective d'une gestion du stationnement résident et en lien avec le projet de Parc National, il semble nécessaire de supprimer l'usage des espaces utilisés à cet effet en bordure littorale.
- Réhabilitation et dépollution indispensable du site.

■ l'essentiel... sur Mont-Rose

- ▶ Un espace naturel en promontoire, première porte d'entrée vers le massif des Calanques
- ▶ Un panorama unique vers la mer, lié au relief

Les propositions

- ▶ Une porte emblématique pour le futur Parc National des Calanques à traiter
- ▶ Une reconversion/réhabilitation possible sur les ruines de l'ancien fort favorisant un équipement public
- ▶ Une première retenue des véhicules dès cette entrée, aménagement d'un stationnement possible sur le site de Legré-Mante ?

■ l'essentiel... sur Saména

- ▶ Une zone d'habitation avec un esprit villageois
- ▶ Une découverte de la mer depuis le belvédère de Saména

Les propositions

- ▶ Quelle évolution de la typologie habitat : Un véritable quartier en prolongement de la Madrague de Montredon ? Des prescriptions architecturales et paysagères à prendre dans le PLU ?
- ▶ Une gestion du stationnement résidents et non résidents nécessaires
- ▶ Une diminution de l'exposition au risque de pollution